

MAIRIE DE NOVILLARS  
Place du 8 Mai 1945  
25220 NOVILARS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2020**

**PRESENTS:** MM. BOURDAIS, CAMELOT, GUILLEMIN, HERMANN, LOUIS,  
TISSOT  
Mmes BITSCHENE, GUEVELOU, HERNANDEZ, ROUSSY,

**PROCURATIONS :** M. BELUCHE a donné procuration à M. TISSOT, Mme  
THIMONIER a donné procuration à Mme ROUSSY

**ABSENTS :** Mme PIGUENET, M. STEGRE

En l'absence de M. le Maire, M. TISSOT 1<sup>er</sup> adjoint au maire a assuré et présidé la séance. La suppléance s'effectue de plein droit.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU TRESORIER**

Le suppléant, M. TISSOT 1<sup>er</sup> adjoint au maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion 2019 du trésorier de la commune, les résultats de ces derniers étant en tout point conformes aux comptes administratifs de la commune pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2019.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE**

M. TISSOT 1<sup>er</sup> Adjoint, suppléant du maire, présente le compte administratif 2019 de la commune dont les résultats sont les suivants :

➤ Résultat d'exercice

<b>2019</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Soldes</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 172 543.94	943 530.20	229 013.74
<b>Investissement</b>	195 693.05	101 388.13	94 304.92
<b>Total</b>			<b>323 318.66</b>

La balance des comptes fait ressortir un excédent d'exercice d'un montant de **323 318.66€** pour l'année 2019.

➤ Résultat de clôture

<b>2019</b>	<b>Recettes</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>Soldes</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 172 543.94	362 781.28	943 530.20		591 795.02
<b>Investissement</b>	195 693.05		101 388.13	-78 990.95	15 313.97
<b>Total</b>					<b>607 108.99</b>

Compte tenu des reports antérieurs, la balance des comptes fait ressortir un excédent de clôture de 607 108.99€.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. TISSOT, à l'unanimité :

-approuve le compte administratif 2019, en concordance avec le compte de gestion du trésorier, précédemment approuvé.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET LOTISSEMENT**

Le compte administratif 2019 du budget lotissement se présente ainsi :

➤ Résultat d'exercice

<b>2019</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Soldes</b>
<b>Fonctionnement</b>	50 840	70 250.51	-19 410.51
<b>Investissement</b>	4 250	0	4 250
<b>Total</b>			<b>-15 160.51</b>

La balance des comptes fait ressortir un déficit de 15 160.51€ pour l'année 2019.

➤ Résultat de clôture

<b>2019</b>	<b>Recettes</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>Soldes</b>
<b>Fonctionnement</b>	50 840	23 767.43	70 250.51		4 356.92
<b>Investissement</b>	4 250		0	-8 500	-4 250
<b>Total</b>					<b>106.92</b>

Compte tenu des reports antérieurs, la balance des comptes fait ressortir un excédent de clôture de 106.92€.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. TISSOT, à l'unanimité:

-approuve le compte administratif 2019 du lotissement constatant sa conformité au compte de gestion du trésorier, précédemment approuvé.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 : BUDGET DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, lors de sa séance du 27 février 2020 a approuvé le compte de gestion du Trésorier en concordance avec le compte administratif 2019.

Les résultats du compte administratif sont donc les suivants :

<b>Section de Fonctionnement</b>	591 795.02
<b>Section d'Investissement</b>	15 313.97
<b>Total</b>	<b>607 108.99</b>

Solde restes à réaliser	0
-------------------------	---

Affectation du résultat

<b>Compte 002 : excédents de fonctionnement</b>	591 795.02
<b>Compte 1068 : Affectation fonctionnement</b>	0
<b>Compte 001 : Investissement reporté</b>	15 313.97

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2019 du budget de la commune.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET LOTISSEMENT**

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du Trésorier en concordance avec le compte administratif 2019 du lotissement.

Les résultats du compte administratif 2019 du lotissement sont donc les suivants :

<b>Section de Fonctionnement</b>	4 356.92
<b>Section d'Investissement</b>	-4 250
<b>Total</b>	<b>106.92</b>

<b>Solde des restes à réaliser</b>	0.00
------------------------------------	------

Affectation du résultat

<b>Compte 002 : excédents de fonctionnement</b>	106.92
<b>Compte 1068 : affectation</b>	4 250
<b>Compte 001 : déficit d'investissement</b>	4 250

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2019 du budget lotissement.

## **EVALUATION PREVISIONNELLE DES TRANSFERTS DE CHARGES 2020**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 16 décembre 2019, en vue d'évaluer le montant prévisionnel des charges transférées pour 2020, qui prend en compte le prévisionnel des services communs ainsi que la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2020 tels que présentés.

AC prévisionnelles en fonctionnement :	132 056.34€
AC prévisionnelles en investissement	-38 654.11€

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ONF**

M. LOUIS expose au conseil municipal que :

Depuis l'été 2018, nos forêts font face à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéa.

Les stratégies de lutte contre l'expansion des scolytes préconisent la détection précoce des arbres colonisés pour les exploiter et les extraire rapidement de la forêt.

Afin d'aider les communes, l'état a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation de ces bois pour les expédier vers des entreprises en dehors des régions et départements.

La constitution du dossier administratif de demande d'aide et la mise en œuvre opérationnelle du dispositif nécessitent que chaque collectivité propriétaire signe une convention de partenariat «Mandat de gestion et de paiement» avec l'ONF, puis un formulaire de demande d'aides.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF pour bénéficier de l'aide de l'Etat pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés.

## **RENOUVELLEMENT ADHESION ORDICLASSE 2020**

Ordiclasse est un dispositif qui vise à mettre à disposition, et à maintenir en condition opérationnelle, un environnement numérique pédagogique sécurisé dans les écoles de la commune, au service des enseignants et des élèves.

Le dispositif Ordiclasse concerne les équipements, les services et les modalités d'intervention.

Les intérêts de ce service commun pour les communes sont donc de pouvoir bénéficier à moindre coût un dispositif, maintenu en condition opérationnelle, grâce à l'expertise technique de la DSI (Direction des services informatique) de Grand Besançon Métropole.

L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur les modalités et le coût de l'adhésion du nouveau dispositif Ordiclasse.

## **SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE 2020**

Il est proposé au conseil municipal, que dans le cadre de la fusion de l'école primaire et maternelle devenue école élémentaire, les subventions des coopératives scolaires seront regroupées sur un seul et même compte. Le montant de la participation est fixé à 17€ pour tous les élèves de l'école élémentaire.

A l'unanimité, le conseil municipal, valide cette nouvelle proposition.

NOVILLARS le 28 février 2020  
Le Maire,  
Philippe BELUCHE